



Modification des Statuts
Modifications évoquées lors de la dernière AG

Motionnaire : Comité AEMG

Contexte :

Lors de la précédente AG, le comité s'est engagé à prendre en compte les propositions de modifications statutaires évoquées par H. Komaromi. Les modifications suivantes sont donc proposées:

1. Art. 3.2: "Cette désignation représente toute la partie de l'AEMG dédiée à l'organisation des échanges d'étudiantes internationaux. Cette partie de l'association est sous la responsabilité du président local du pôle genevois **de la swimsa-Exchange** (LP)."
Justification: Eviter la redondance dans la formulation.
2. **Ajout: Art. 4.5.o.** "Approuve les budgets présentés par la trésorière"
3. Art. 5.2.f "**Répartir** les délégués de l'AEMG dans les différents comités et commissions de la Faculté en veillant au partage équitable des sièges disponibles. "
Ce sont les volées et non le Comité qui nomment les délégués de volée. Délégués qui sont ensuite répartis dans les différentes commissions.
4. **Ajout: Art. 5.7.f** "Encaissement des subventions fournies par la Faculté de Médecine"

Recommandation de vote du Comité:

Le Comité recommande de voter "oui".